

COMPTE RENDU DU CTL du 13 janvier 2022

15h00

RECONVOCATION SUITE BOYCOTT DU CTL 11 janvier 2022

Le comité s'est tenu en présentiel et en distanciel compte tenu de la situation sanitaire.

Entre le CTL de début d'après-midi et celui-ci, des gentilles personnes sont venues améliorer les conditions d'écoute, merci !

Lecture de la liminaire ci-jointe.

La directrice observe qu'il n'y a rien d'étonnant d'avoir 20 000 emplois supprimés en 10 ans avec les réformes menées à bien et la modernisation... *en clair ils ont bien travaillé !*

Ci-après un récapitulatif des transferts et suppressions d'emplois par service :

SERVICES	EMPLOIS						total
	IP	Idiv HC	Idiv CN	A	B	C	
DIRECTION		-1	-2	1			-2
CDL	1		2	2			5
SERVICE RELOCALISE			1	2	15	7	25
SIP LANGRES		-1		-1	-3	-4	-9
SIP SAINT-DIZIER		-1		-1	-6	-4	-12
SIP JOINVILLE		-1			-2		-3
SIP HAUTE MARNE				2	11	8	21
TRES NOGENT				-1	-1	-1	-3
TRES ANDELOT				-1	-1	-1	-3
TRES BOURMONT				-1	-1		-2
TRES CHATEAUVILLAIN			-1		-1	-1	-3
SGC de CHAUMONT				1	4	4	9
TRES WASSY				-1	-2		-3
TRES JOINVILLE			-1		-3	-1	-5
SGC de SAINT-DIZIER					5	1	6
TOTAL DEPARTEMENT	1	-4	-1	2	15	8	21

Explications :

– Implantation d'un emploi d'IP : Il correspond à l'emploi implanté de CDL de la CA de Chaumont

– Suppression de 4 emplois d'Idiv HC : Ces 4 emplois correspondent aux emplois de chef de service des SIP de Saint-Dizier, de Langres et de Joinville. Un quatrième emploi sera supprimé en direction. Cet emploi avait été transféré en direction à la suite de la création du SIE départemental. Il correspond à l'emploi de chef du SIE de Chaumont qui n'avait pas été repris en 2021.

– Suppression de deux emplois d'Idiv CN : ces deux emplois seront supprimés en direction.

– Création d'un emploi de cadre B : Cet emploi compensera pour 2022 la suppression d'un cadre B au titre de la contribution à la modernisation des process au PUC/PCE.

L'Afip précise que cela est pour 2022...ce qui veut dire ??? ...pas pour cette année...

– Création d'un emploi de cadre C : Cet emploi sera implanté au SGC de Chaumont. Il participera au renforcement de l'accueil de la cité administrative.

En résumer, toute cette usine à gaz résulte du NRP et de l'implantation du service relocalisé.

Si vous souhaitez des explications supplémentaires, vous pouvez nous contacter.

Vote CONTRE des syndicats pour les raisons évoquées mardi en CTL.

Des emplois OUI mais pas au détriment d'autre direction !